

Séez, le mercredi 17 mai 2023

## Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise



Le 3<sup>ème</sup> conseil communautaire de l'année s'est déroulé mardi 16 mai 2023 à la salle du Conseil Municipal de Val d'Isère. En ouverture de séance, la présidente de Savoie Déchets, Mme Marie BENNEVISE, est venue présenter leurs derniers chiffres et leurs nouveaux projets : création d'un nouveau centre à Chambéry, tri à la source des biodéchets, mutualisation des transports, etc. Ensuite, parmi l'ordre du jour, les thématiques Culture, Tourisme puis Mobilité ont été au centre de ce conseil communautaire.

### **Le développement culturel poursuivi sur le territoire, au travers de divers partenariats dans le monde du spectacle**

---

M. Alain EMPRIN, Vice-Président à la commission Culture et Patrimoine a présenté l'ensemble des partenariats qui feront de cet été, une saison culturelle particulièrement dynamique et diversifiée. Ainsi, les élus de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise ont décidé de soutenir plusieurs programmations qui s'étalent de juin à novembre :

- **L'association « Tabaze Musique » proposera sa tournée de spectacles dans le cadre de La tournée des Refuges**, rayonnant sur plusieurs communes de Haute-Tarentaise. Cet été, les refuges du Col du Palet, de la Martin, de Thuria et du Ruitor ainsi que le camping de Tignes, la relâche du Ruitor, l'Eglise de Villaroger, l'auberge de jeunesse de Séez-Les Arcs,

l'hôtel « Les Chambres du Soleil » accueilleront ces spectacles destinés au grand public **du 11 au 19 juillet 2023.**

- **Le « Dôme Théâtre »** propose 3 représentations en Haute Tarentaise : « Alttai » le samedi 17 juin 2023 et BOURATINA le vendredi 6 octobre à Bourg Saint Maurice ; « la Marmotte » aux Chapelles, le jeudi 16 novembre 2023.
- **La fondation FACIM** a proposé une tournée de spectacles rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise. Les communes de Tignes et de Sainte Foy Tarentaise ont programmé un spectacle dédié à l'Art Baroque, grand public, respectivement **le mercredi 26 juillet et le jeudi 3 août 2023.**

Toujours dans le volet Culture, les élus ont approuvé un nouveau règlement intérieur allégé et actualisé pour le fonctionnement de l'École de Musique de Haute Tarentaise. Par ailleurs, un travail de fond mené entre l'école de musique, le service finances et marchés publics, le directeur général des services et le vice-président chargé de la Culture et du Patrimoine, a permis de déterminer une nouvelle grille tarifaire selon le niveau de ressources des familles pour permettre l'accès à un enseignement musical de qualité. Les tranches de Quotient Familial ont été remaniées de manière à créer des tarifs présentant une évolution cohérente pour chaque cursus. Le tarif spécial « saisonnier » (8/10ème de l'année), et la réduction pour les enfants d'une même fratrie sont maintenus. Cette nouvelle grille tarifaire sera très prochainement disponible sur le site internet [www.hautetarentaise.fr](http://www.hautetarentaise.fr), dans la rubrique Ecole de musique.

## **L'amélioration et l'entretien des sites d'escalade souhaitée pour favoriser le développement de l'activité**

---

M. Yannick AMET, Président de la CCHT a fait approuver le projet de soutien pour la réhabilitation de voies sur les sites d'escalade de Bourg-Saint-Maurice. La compagnie des guides et des accompagnateurs de la Vanoise s'engage sur une période de 3 ans à remettre en état les sites d'escalade. Les travaux seront effectués par les guides des bureaux locaux (Tignes, Bourg Saint Maurice, Val d'Isère, La Rosière) avec la coordination de la compagnie des guides et accompagnateurs de la Vanoise, à savoir sur :

- Le site du Chevril sur la commune de Tignes
- Les sites du Monal, le plateau de la Sassièrre sur la commune de Sainte Foy Tarentaise
- Le site de Vesondanne sur la commune de Montvalezan
- Les sites de Séloge, Rochefleur, des Deux Têtes sur la commune de Bourg Saint Maurice

## **Mobilité : des actions pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et faciliter les déplacements sur le territoire**

---

M. Guillaume DESRUÉS, a pris la parole pour présenter le **lancement d'un marché d'études préalables à la maîtrise d'œuvre pour la requalification du pôle d'échange multimodal situé au niveau de la gare de Bourg Saint Maurice-Les Arcs.** Dans le cadre de sa feuille de route mobilité pour la lutte contre la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise souhaite favoriser l'utilisation de moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements internes et externes à son territoire.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et la commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs travaillent en partenariat avec les services de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la SNCF afin de transformer ce pôle gare en un véritable pôle d'échange multimodal. L'objectif est de faciliter les transferts multimodaux d'un type de mobilité vers une autre en limitant les ruptures de charges pour plus de fluidité et de confort pour l'utilisateur.

Par ailleurs, **une stratégie d'incitation financière à la pratique du covoiturage** est mise en place par la CCHT et l'Assemblée de Pays Tarentaise-Vanoise (APT) pour une expérimentation d'une durée d'un an, en contractualisant avec la plateforme de covoiturage Blablacar Daily. L'objectif est de subventionner les trajets pour inciter les passagers à voyager de manière gratuite tout en rétribuant les conducteurs dans une logique « gagnant – gagnant ». Pour ce faire, la CCHT sollicite une délégation de compétence partielle à la Région Auvergne Rhône-Alpes sur le bloc « Mobilités partagées ».

Enfin, **un travail de mutualisation des lignes de bus S80 (ligne régulière de la Région) et la ligne « Villages Été »**, desservant le col du Petit-Saint-Bernard depuis la gare routière de Bourg Saint Maurice-Les Arcs en passant par Séez et les villages de Montvalezan, est engagé avec la Région afin de répondre aux enjeux de mobilité touristique et des habitants pour leurs trajets quotidiens.

**Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 28 juin 2023 à 18h00.**  
**L'ensemble des délibérations sera prochainement disponible en ligne sur le site**  
[www.hautetarentaise.fr](http://www.hautetarentaise.fr)

---

**CONTACT Presse** : Céline CLÈRE, Responsable Communication  
Ligne directe **04.79.41.09.86** | Mobile **06.72.29.65.62**  
communication@hautetarentaise.fr

---